

## Les Ateliers de Paris/Ateliers Paris Design

### Incubateurs de projets d'activités

#### A qui s'adresse l'incubateur ?

L'incubateur s'adresse aux porteurs d'un **projet de création d'entreprise ou ayant créé une entreprise depuis moins de trois ans** :

- des métiers d'art (voir notamment [la liste des métiers d'art](#), fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015, à consulter sur le site de l'Institut National des Métiers d'Art)
- de la mode (vêtements et accessoires), ayant à minima déjà réalisé des **prototypes**
- du design (graphique, de service, produit, set design, scénographie, culinaire...)

#### Combien de temps dure le programme d'incubation ?

Le programme d'incubation dure un an renouvelable une fois (donc **2 ans maximum**).

#### Que dois-je mettre dans mon dossier de visuels ?

Le dossier de visuel doit être un document PDF de 10 visuels maximum, il doit permettre d'apprécier la créativité et la singularité du projet.

#### Je n'arrive pas à déposer mes documents sur la plateforme...

Pour déposer ses documents, il faut :

- Sur la page de l'incubateur du [BDMMA](#), appuyer sur le bouton « **Candidater** » (après avoir lu [le règlement](#))
- Se créer un compte **Mon paris**
- Sur la page **Téléservices**, cliquer sur le formulaire intitulé « **INCUBATEUR METIERS DE CREATION – ATELIERS DE PARIS 2023** »
- Remplir ses informations puis cliquer sur « Etape suivante »
- Sur la page « dépôt des documents » sélectionner ses documents **en respectant les indications** (format, taille...)
- Lire et accepter les conditions d'utilisations
- Cliquer sur voir le récapitulatif **puis cliquer sur « valider ce récapitulatif »**

#### Comment et quand serai-je informé si ma candidature est présélectionnée ?

À l'issue des candidatures, les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant un jury en présentiel qui se tiendra les 24 et 25 mai 2023.

Les résultats seront communiqués **mi-mai** par mail exclusivement

#### Puis-je bénéficier de l'accompagnement de l'incubateur sans être hébergé ?

Non, l'atelier est un élément central de l'incubateur.

Pour bénéficier d'accompagnement nous vous suggérons de prendre connaissance de notre offre de Rendez-vous individuels ou de formations « Les essentiels » ou « Les éclairages » qui abordent toutes les questions liées au développement d'une entreprise : gestion, stratégie, marketing et communication. Nous proposons également des programmes de formation et d'accompagnement.

<https://www.bdmma.paris/le-bureau/presentation/>

#### Est-ce que je peux choisir mon atelier ?

Non, les attributions des ateliers sont faites par l'équipe du BDMMA à l'issue de la sélection. Elles prennent en compte les besoins et contraintes individuels.

**Est-ce que je dois obligatoirement être immatriculé pour intégrer l'incubateur ?**

Non, l'incubateur s'adresse aussi aux porteurs d'un projet de création d'entreprise. Donc, il est possible de participer à l'appel à candidature sans avoir déjà créé d'entreprise.

**Je suis en micro entreprise depuis plus de 3 ans, puis-je candidater ?**

Cela dépend, est ce que **le projet** que vous souhaitez développer aux Ateliers de Paris a aussi plus de 3 ans ? Si votre entreprise a été créée il y a plus de 3 ans mais que le projet que vous souhaitez développer au sein des Ateliers de Paris est récent, il est possible de participer à l'appel à candidature.

Toutefois, si votre entreprise et le projet que vous portez sont tous deux plus anciens, vous ne pourrez pas participer à l'appel à candidature.

**Quelle est la surface des ateliers ?**

Les locaux peuvent être des ateliers individuels ou des espaces de travail partagés qui font **entre 10 et 35 m<sup>2</sup>**.

**Est-ce qu'il y a des critères de chiffre d'affaire minimum ou maximum pour candidater à l'incubateur ?**

Non, l'appel à candidature n'a pas d'exigence sur le chiffre d'affaire. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'incubateur est dédié au développement des entreprises **en phase d'émergence**, il faut donc tenir compte de l'utilité de l'accompagnement proposé par rapport à l'avancement de votre entreprise.

**Est-ce qu'il y a une limite d'âge ?**

Le seul critère d'âge est que les candidats doivent avoir plus de 18 ans.

**Est-il possible de participer à l'appel à candidature pour les Ateliers de Paris si notre siège n'est pas situé à Paris?**

**Oui**, vous pouvez participer à l'appel à candidature pour l'incubateur, il n'y aucune restriction quant à la localisation des sièges des entreprises. Les candidats peuvent être de France ou même à l'international tant qu'ils opèrent à Paris.

**Est-il possible de faire une visite des Ateliers ?**

**Non**, les ateliers ne sont pas visibles au quotidien, des portes ouvertes seront par contre organisées le 1 avril de 14h à 19h à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art ou certains ateliers seront ouverts à la visite.